

Le PRODAF consulté par la DGAL concernant les expos-ventes

Consulté par la DGAL sur les mesures sanitaires et réglementaires à appliquer aux expositions-ventes de chats et chiens, le PRODAF a fait parvenir sa position au Ministère, en décembre 2015.

...

Ce document est consultable dans l'espace adhérents du site.